



Prévention des TMS et chutes Secteur Service d'Aide et de Soins à Domicile

Programme « Aidant, aidés, une qualité de vie à préserver »

La **CARSAT Aquitaine** se fixe comme objectif de promouvoir l'accompagnement des structures de services et de soins à domicile dans leur démarche de prévention des risques liés à l'activité physique par l'amélioration des conditions de travail des aidants en limitant leur exposition aux risques de TMS et des chutes.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'actions coordonnées avec nos partenaires, les Conseils départementaux et le Fond National de Prévention de la CNRACL.

Elle vise à la mise en place de diagnostics à domicile réalisés soit par la structure d'aide à domicile, soit par des experts (ergothérapeutes ou kinésithérapeutes,) chez les personnes âgées. Ces diagnostics visent à **repérer des situations de vie et de travail à risques et la mise en œuvre d'actions de prévention et notamment le développement de l'utilisation d'aides techniques, tout en préservant l'autonomie de la personne âgée.**

Ces aides bénéficient autant aux personnes âgées qu'aux intervenants des Services à la Personne, dont les conditions de travail génèrent régulièrement des troubles musculo –squelettiques et d'autres atteintes à la santé.

On constate de manière générale :

- un **déficit de connaissance des aides techniques** du côté des utilisateurs potentiels, tant chez les intervenants à domicile que chez les bénéficiaires,
- un **manque de sensibilisation et de formation** à l'utilisation des aides techniques,
- des **équipements faiblement mis en avant par les médecins** dans la mesure où ils ne sont que très rarement remboursables,
- des **bénéficiaires et des familles réticentes** du fait du coût et de la représentation des aides, souvent associées à la notion de handicap,
- des **besoins en aides techniques non repérés** lors de l'évaluation à domicile et donc non inclus dans les plans d'aide personnalisés,

Le déploiement de cette action est appuyé par un accompagnement technique et méthodologique au niveau territorial ainsi que financier sur la région Aquitaine.

Public cible

- Salariés des structures d'aide et/ou de soins à domicile du secteur public ou privé : direction, responsables secteurs, intervenants à domicile.
- Personnes âgées et / ou dépendantes, aidants familiaux.

Objectifs pour les services à la personne à domicile :

- promouvoir la prévention des risques professionnels et sensibiliser les structures d'aide et de soins à la personne au domicile ;
- analyser les situations de travail qui posent problème en terme de santé et sécurité pour l'intervenant et / ou le bénéficiaire ;
- faire converger les notions de qualité de service et de santé au travail.

Objectifs pour les bénéficiaires de l'aide à domicile :

- sensibiliser les bénéficiaires sur les risques de chutes et ses conséquences ;
- promouvoir la mise en place de mesures de prévention (aménagement de l'habitat, aides techniques...) favorisant son maintien à domicile en sécurité pour lui et les intervenants.



1- Les actions qui permettent d'atteindre ces objectifs

- ✓ La désignation par la structure d'un référent aidant/aidés et sa formation par la CARSAT Aquitaine
- ✓ La **réalisation de diagnostics des risques au domicile réalisés** par...
1/ l'encadrement et les intervenants à domicile, formés au préalable au repérage des risques au domicile ;
ou par
2/ des spécialistes (ergonomes, ergothérapeutes) pour les cas les plus complexes.
- ✓ La **dotation en aides techniques adaptées** pour les intervenantes au domicile et/ou les bénéficiaires afin de réduire la pénibilité des interventions au domicile tout en préservant l'autonomie des personnes aidées.
- ✓ La formation des intervenantes à l'utilisation de ces aides techniques lors des transferts, de la mobilisation au lit, de la toilette et lors de l'utilisation de véhicules.
- ✓ L'**évaluation des bénéfices** pour les intervenants à domicile et les bénéficiaires.
- ✓ La **promotion sur les territoires concernés, d'actions de prévention des chutes et de l'amélioration de l'habitat** favorisant la connaissance et l'accès aux aides techniques adaptées aux besoins des personnes accompagnées et facilitant le maintien à domicile en sécurité. Notre spectacle interactif « Trois marches » permet de rassembler nos publics autour des risques du logement et de débattre des mesures à prendre.
- La **mise en place d'un comité technique territorial de suivi** regroupant l'ensemble des structures adhérentes au projet et son animation réalisée par la CARSAT Aquitaine.

II – Les résultats attendus

Les effets recherchés par la mise en place de cette action sont de :

- **réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles** dus à des chutes, des manutentions manuelles, des postures contraignantes à l'origine de TMS (impact sur leur apparition, gravité et fréquence de la survenue de ces AT manutentions et chutes, TMS...);
- **limiter les inaptitudes** et les sorties précoces du métier ;
- **réduire les chutes et préserver le niveau d'autonomie** de la personne âgée et/ou handicapée à son domicile, faciliter son maintien à domicile ;
- **optimiser le niveau d'organisation des services à la personne** par rapport à la prévention des risques professionnels.

III – Accompagnement de la CARSAT Aquitaine sur le dispositif

Aide financière* pour les structures ayant un effectif national de moins de 200 salariés

*Sous réserve de nos dotations budgétaires

| Moyens à engager | Subvention totale de la CARSAT Aquitaine (en euros) | |
|--|---|---|
| Effectif du SIREN | Entreprise < 50 ETP | 50 à 200 ETP |
| N° de risques (cf. votre compte employeur) | 853 AB | 853AB et 751BB |
| Suivi et animation de la démarche, réalisation de diagnostics simples par la structure, suivi des diagnostics complexes, gestion des aides techniques | Forfait 2 000 € | Forfait 4 000 € |
| Formation des responsables de secteurs et référents sur la réalisation de diagnostics simples au domicile, repérage des risques, identification de besoins en aides techniques pour les cas simples | 50% de la totalité de l'investissement avec un montant maximal de la subvention à 13 000 € | 50% de la totalité de l'investissement avec un montant maximal de la subvention à 26 000 € |
| Réaliser des diagnostics aux domiciles des personnes aidées par des professionnels (ergothérapeute ou kinésithérapeute) pour identifier les besoins en aides techniques | | |
| Achat d'aides techniques pour la mobilisation des usagers lors des transferts, de la mobilisation au lit, de la toilette, lors de l'utilisation de véhicules. Matériels définis dans une liste validée par la CARSAT Aquitaine | | |
| Formation des salariés à l'utilisation du matériel | | |
| Démarche accompagnée par un prestataire conformément au cahier des charges, si besoin | | |

1. Temps nécessaires pour animer la démarche dans votre structure

- ✓ **Formation** d'un ou de plusieurs référents « aidants-aidés » : 1 jour
- ✓ **Participation** aux réunions du **comité de technique** de suivi : ½ Jour par trimestre
- ✓ **Temps moyen à consacrer par le référent** « aidants-aidés » pour la mise en œuvre du programme dans sa structure : 1,5 jour / mois

2. Prérequis en prévention pour entrer dans la démarche

Avant de se lancer dans ce projet, il est nécessaire que la structure ait au préalable rempli les prérequis de prévention en plus de posséder des ressources pour agir : moyens humains et financiers

- ✓ Avoir réalisé l'évaluation des risques professionnels retranscrite dans le Document Unique d'Evaluation des Risques, mise à jour régulièrement à partir des informations tirées des *grilles de repérage des risques à domicile*, des analyses AT/MP
- ✓ Avoir engagé un plan d'actions de prévention des risques professionnels, dont des actions sur l'accueil des nouveaux



Rappel

Ces prérequis sont validés, par le service prévention de la CARSAT Aquitaine, à partir de l'autodiagnostic de la politique prévention des risques professionnels réalisé par le service d'aide à domicile. [Autodiagnostic à télécharger](#) sur le site de la CARSAT Aquitaine.



Pour toute information complémentaire...

Retrouvez vos différentes rubriques sur le site de la CARSAT Aquitaine :

- La page d'[Accueil des risques professionnels](#)
- Votre [espace service à la personne](#) pour connaître nos accompagnements prévention et aides financières



Votre contact : ● Le contrôleur de sécurité présent sur votre département

● prevdir@carsat-aquitaine.fr ● tél. 05 56 11 64 31 ●

Pour nous permettre de vous répondre dans les meilleures conditions, pensez à nous indiquer :

- votre numéro SIRET ;
- un numéro de téléphone ;
- la raison sociale de votre entreprise ;
- un contact.

*Agissons ensemble
pour préserver notre vie
au quotidien !*